



**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A  
[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

A l'attention de :

## **DEVIS de formation**

### **Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo**

*Dates de la formation en centre :* **13 mars 2017 au 27 juin 2017**

*Durée de la formation en centre :* **105 heures + 14h d'examen  
15 jours du 13 au 24 mars 2017 et du 19 au 23 juin 2017  
2 jours d'examen le 26 et 27 juin 2017**

*Lieu de la formation :* **Institut de formation du vélo – 180 bd de charavines  
38500 Voiron**

*Coût pédagogique de la formation :* **1590 € Net de taxes**

*Durée de la période de stage en entreprise :* **49 heures**

*Durée total de la formation :* **154 heures + 14h d'examen soit 168h**

*Participant :*

## **PROGRAMME de formation**

**Public visé** : toute personne majeure voulant travailler dans l'apprentissage du vélo dans l'objectif de mobilité

**Pré-requis :**

- Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'une attestation aux Premiers Secours (PSC 1, AFPS, ...)
- Attestation de réussite à un test d'habiletés techniques

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

**Objectifs de la formation** : acquérir les compétences pour « *Encadrer en autonomie des séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant* ».

**Contenu de la formation** : 5 blocs de compétences sont abordés selon le référentiel professionnel du CQP

**BLOC DE COMPÉTENCES 1** : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité

- 1.1. Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo
- 1.2. Informer sur les conditions de mobilité à vélo
- 1.3. Conseiller sur l'utilisation du matériel

**BLOC DE COMPÉTENCES 2** : Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers

- 2.1 Eduquer aux règles de circulation à vélo
- 2.2 Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité

**BLOC DE COMPÉTENCES 3** : Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo

- 3.1. Connaître les publics
- 3.2. Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention
- 3.3. Elaborer une progression pédagogique

**BLOC DE COMPÉTENCES 4** : Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement

- 4.1. Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention
- 4.2. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
- 4.3. Evaluer les pratiquants
- 4.4. Organiser et animer des situations pédagogiques

**BLOC DE COMPÉTENCES 5** : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

- 5.1. Connaître l'environnement de la mobilité à vélo
- 5.2. Participer au développement de la structure
- 5.3. Participer au fonctionnement de la structure
- 5.4. Analyser et présenter le bilan de son activité

**Moyens et méthodes pédagogiques** :

- cours théoriques sur le contexte de la mobilité à vélo, les publics la démarche pédagogique, la sécurité ...
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants
- ateliers pratiques de mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une vélo école (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

**Evaluation des acquis de formation** : 4 épreuves permettent d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle EMV :

- Une épreuve de 20' maximum comportant une présentation orale de 10' maximum sur la base d'un document, suivie d'un entretien qui pourra porter sur l'ensemble de ces activités. Le document, qui peut prendre la forme souhaitée par le candidat, s'attachera à décrire et analyser l'une des 3 activités vécues dans sa structure d'accueil : intérêts de la mobilité à vélo ; conditions de pratiques ; utilisation du matériel.
- Une épreuve orale de 10 minutes traitant sur une question et une étude de cas tirées au sort par le candidat.
- La préparation d'une séance d'apprentissage du vélo comportant une fiche de séance à remettre aux évaluateurs. Les conditions de la séance seront remises par le jury au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance, et la conduite d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury
- Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

**Qualité des formateurs** : différents formateurs interviennent durant cette formation. Tous ont été habilités par l'Instance de coordination du CQP EMV représentant les 4 organismes délégataires du CQP EMV (SNMCF, FUB, FFCT et CVTC). Ces formateurs sont tous diplômés et possèdent une grande expérience et des compétences reconnues dans leur domaine d'intervention.



Bon pour acceptation

**IFV Institut de Formation du Vélo**  
Bertrand RABATEL  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
info@formation-velo.com



Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)